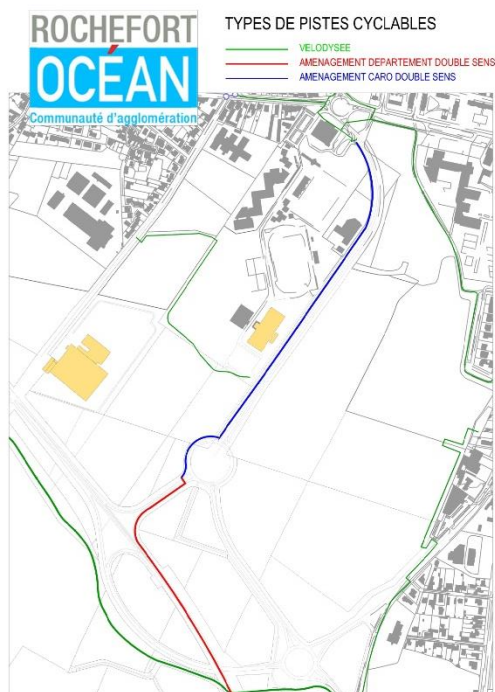


Création d'une piste cyclable entre le rond-point de la Prée aux canons et le rond-point de la Belle Poule- Rochefort

CONTEXTE

En 2023, le Département a réalisé des travaux d'ampleur sur le Viaduc de l'Estuaire de la Charente, entre Echillais et Rochefort, dont l'aménagement d'une piste cyclable, pouvant également être empruntée par les piétons. Afin d'assurer la continuité cyclable vers le centre de Rochefort, et de sécuriser la pratique jusqu'au réseau cyclable communal, la CARO a réalisé une piste cyclable avenue Torrelavega, entre le Domaine Public Routier Départemental et le fossé. Suite aux échanges entre la direction des infrastructures départementale, l'UDAP, la DREAL et la CARO, une Déclaration Préalable a été déposée. Sur environ 800 mètres, un aménagement de 3 mètres de large est désormais présent, en bicouche calcaire avec une teinte miel.



Dès l'été 2023, de nouvelles pratiques cyclables ont été constatées en lien avec le viaduc, essentiellement par un public empruntant la Véloodyssée/ Flow Vélo. De nombreux usagers se sont retrouvés dans des situations de circulation accidentogène car au sud du rond-point de la Prée aux Canons, la RD911 ne présente aucun aménagement cyclable sécurisé.

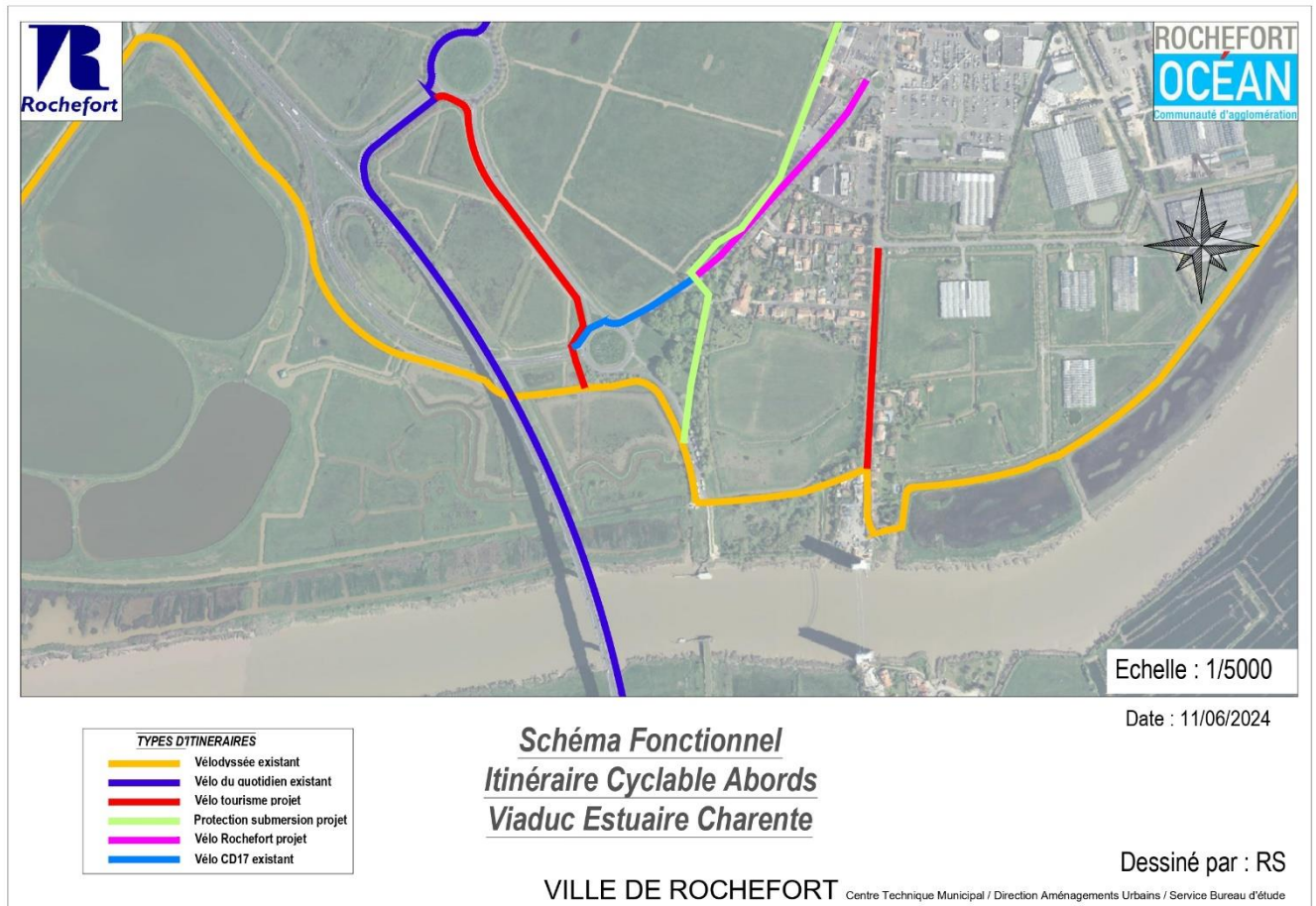
Fort de ce constat, et afin d'éviter les conflits d'usage entre automobilistes et cycles, il a été décidé par les élus locaux de créer une piste cyclable bidirectionnelle pour connecter le viaduc à la Véloodyssée/ Flow Vélo. Cet aménagement s'inscrit dans le schéma directeur cyclable communautaire, voté en Septembre 2023, et répond également aux questions de continuités d'itinérances douces, que sont les grands itinéraires cyclables cités en amont, ainsi que le GR8 en structuration pour le côté pédestre.

DETAILS DU PROJET

La zone où se situe le projet concentre différentes thématiques à considérer :

- La continuité et sécurisation de la pratique cyclable
- Traversée de route départementale à fort trafic
- Présence de zone humide et zone Natura 2000
- Abords du Pont Transbordeur
- Projet de structuration de digue

De nombreux acteurs sont mobilisés afin de déployer un aménagement qui puisse bénéficier à tous : la DREAL, les services CARO de la GEMAPI/Mobilités/Tourisme/Aménagement urbain/Pont Transbordeur, et le Département (direction des infrastructures, service Modes Actifs de Déplacement et Mobilités).



Le tracé portant le projet de piste cyclable bidirectionnelle, qui fait l'objet de cette note, est le tracé rouge entre les 2 ronds-points. La connexion vers la Véloodyssée/Flow vélo s'effectue côté gauche du rond-point de la Belle Poule. Un premier tracé avait été imaginé au nord, de sorte à se raccorder aux bandes cyclables de l'avenue du 11 Novembre. Suite à échange avec la DREAL, et au regard du projet de digue, il a été préféré un passage au sud, évitant d'impacter le marais nord et proposant une emprise plus intéressante.

Entre l'ancien pont à travée levante et la station de lagunage, une réfection de piste a eu lieu début 2022 en bicouche clair. Ce revêtement a subi la sécheresse de l'été 2022 et présente quelques fissures, mais a l'intérêt d'être confortable pour la pratique cyclable, et facile d'entretien. Depuis cette intervention, et après échanges avec la DREAL, de nouveaux revêtements ont été testés permettant de limiter l'imperméabilisation des espaces, et favorisant une intégration paysagère au cœur des marais. Le revêtement « Lassus » avec liant peut être cité. Il s'agit du mélange suivant : sable cadeauil

3/8 = 20%, sable cailloux 0/3 = 40 %, calcaire primaire 0/5 = 40%, sur 15 cm d'épaisseur, avec un liant ciment Hoffman green non chauffé à 5%. C'est ce revêtement qui sera sélectionné pour la création de la piste bidirectionnelle le long de la RD911.

De la signalétique directionnelle et de police sera apposée le long de l'aménagement créé, afin d'informer le cycliste sur les directions qui s'offrent à lui. Aucun mobilier ne sera déployé sur cet aménagement (chicane, potelet etc.).

Le projet se situant dans des zones humides, des mesures compensatoires sont à mettre en œuvre. La surface à compenser est de 1088m². A proximité immédiate, un périmètre a été identifié.